



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2024

DELIBERATION N°CD2024-10/3/5 DOSSIER N°6538	DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT DES COLLEGES 2025 - SUBVENTION SPECIFIQUE EPS (EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE) - PRESTATIONS ACCESSOIRES DES CONCESSIONS NAS (NÉCESSITÉ ABSOLUE DE SERVICE) - CODIFICATION RCBC (RÉFORME DU CADRE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE
--	---

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Catherine DEFEMME à Thierry GAILLARD
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Armelle MARTIN à Philippe BAYOL

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Coordination des Collèges*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

OBJET : DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT DES COLLEGES 2025 - SUBVENTION SPECIFIQUE EPS (EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE) - PRESTATIONS ACCESSOIRES DES CONCESSIONS NAS (NÉCESSITÉ ABSOLUE DE SERVICE) - CODIFICATION RCBC (RÉFORME DU CADRE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,*

VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil départemental de la Creuse,
 VU la délibération n°2023-06/3/24 du 23 juin 2023 portant la révision des critères d'attribution de la DGF des collèges ;
 VU l'article L421-11 du Code de l'Éducation encadrant l'adoption des budgets des EPLE ;
 VU le rapport CD2024-10/3/5 de Madame la Présidente du Conseil départemental,
 VU l'avis de la Commission CD - Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports,

DÉCIDE,

- de fixer à **2 300 513 €** le montant global des dotations de fonctionnement des collèges publics creusois et d'adopter la répartition de cette enveloppe conformément à l'annexe 1 jointe à la présente délibération ;

- de fixer à **30 000 €** le montant global des crédits complémentaires destinés aux besoins urgents et /ou ponctuels des établissements et de donner délégation à la Commission Permanente pour l'affectation de cette dotation ;

- de fixer le montant des crédits pour les subventions spécifiques en faveur de l'Éducation Physique et Sportive à **44 676 €** et d'adopter la répartition de cette somme conformément au projet présenté en annexe 2 de la présente délibération ;

- de fixer à **30 000 €** le montant global des crédits complémentaires destinés aux besoins urgents et /ou ponctuels des établissements et de donner délégation à la Commission Permanente pour l'affectation de cette dotation ;

- d'adopter la nomenclature départementale pour le suivi budgétaire des crédits spécifiques ou alloués aux EPLE, conformément au projet présenté en annexe 3 à la présente délibération ;

- d'adopter les montants des forfaits des prestations accessoires accordées aux personnels logés par nécessité absolue de service tels que présentés ci après :

	CATÉGORIES DE PERSONNELS		
	- Chef d'établissement - Principal Adjoint - Adjoint Gestionnaire	- Conseiller d'Education - Attaché ou secrétaire non gestionnaire	- Personnel soignant - ATT polyvalent à dominante accueil
Avec chauffage collectif	1 745 €	1 142 €	793 €
Sans chauffage collectif	2 329 €	1 417 €	982 €

Pour l'ensemble des propositions.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
 départemental de la Creuse
Valérie SIMONET